

COVID-19 : quelles aides pour les pro du tourisme ? (Au 14/05)

Qui contacter pour vous aider ?

> La Maison du tourisme a créé un groupe privé sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/869036140263870/> où vous pouvez retrouver des informations, actualités, articles sur la période actuelle. Mégane SOCIER, chargée des relations avec les partenaires peut également répondre à vos interrogations, par mail : megane.socier@vacances-livradois-forez.fr

- ❖ Pour être accompagné dans vos démarches, un référent unique de l'Etat : la DIRRECTE Auvergne-Rhône-Alpes <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Puy-de-Dome> - 04 73 41 22 00
- ❖ Un référent unique pour les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) : infocovid19@puy-de-dome.cci.fr - Tél : 04 73 43 43 43
- ❖ Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Puy-de-Dôme : InfoCovid19@cma-france.fr – le lundi de 9h à 12h au 04 73 31 52 34 et le jeudi de 9h à 12h au 04 73 31 52 39
- ❖ Une boîte aux lettres dédiée a également été mise en place par la Direction Générale des Entreprises (DGE) : covid.dge@finances.gouv.fr
- ❖ Pour les employeurs et travailleurs indépendants qui rencontrent des difficultés pour déclarer ou payer leurs cotisations, l'URSSAF vous renseigne également

La Région Auvergne-Rhône-Alpes lance un plan de soutien à l'économie :

La Région a annoncé la mise en place d'un plan de soutien de 600 millions d'euros, dont 252 millions de soutien direct. Il inclut notamment :

- 20 millions d'euros pour les entreprises du tourisme et de l'hébergement : La Région prendra en charge temporairement une partie de vos coûts et charges financières liés à des emprunts contractés pour la réalisation de travaux, dans la limite d'un plafond de 5 000 € par entreprise. Le règlement précisant les modalités et le lien vers la plateforme de dépôt des dossiers seront opérationnels prochainement.
- 15 millions d'euros pour les acteurs de l'événementiel
- 15 millions d'euros pour les acteurs de la culture.
- ❖ Un numéro d'urgence renseigne les entreprises : 0805 38 38 69, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.
- ❖ Si vous ne parvenez pas à joindre le numéro, un formulaire de contact :

<https://auvergnerhonealpes-entreprises.fr/contact-covid>

❖ Pour en savoir plus et déposer un dossier :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/829/23-dispositif-d-aides-covid-19.htm>

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

Au niveau national, des mesures d'accompagnement ont été annoncées par le Ministère de l'Economie :

- Le Fond National de Solidarité disponible jusqu'en décembre 2020 (demande à renouveler chaque mois)
- Le dispositif du chômage partiel possible jusqu'en septembre 2020 (au minimum)
- L'exonération sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts) entre mars et juin ;
- Report des remboursement des prêts d'1 an ;
- L'obtention ou le maintien d'un crédit bancaire via Bpifrance, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie ; dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- Le financement des salariés par le mécanisme de chômage partiel ;
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs ;
- L'Etat considère le Coronavirus comme un cas de force majeure. Pour tous les marchés publics d'Etat, des pénalités de retards ne seront pas appliquées ;

Par ailleurs, "les ministres ont demandé aux grands donneurs d'ordre de faire preuve de solidarité vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants qui pourraient avoir de plus en plus de mal à s'approvisionner et à respecter les délais de livraison".

Pour en savoir plus sur les dispositifs nationaux : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises.fr>

Quelles aides pour les entreprises et les salariés, un question-réponses utile : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/coronavirus-questions-reponses-entreprises-salaries>

Pour avoir des informations pratiques : téléchargement d'une attestation de déplacement professionnel, savoir si votre activité est concernée par la contrainte de fermeture, etc :

<https://www.cma-lyon.fr/actualites/coronavirus-mesures-de-soutien-aux-entreprises-contacts-utiles>

L'Union Européenne s'engage :

L'Union Européenne met en place des mesures de soutien à l'économie européenne. Le Medef (<http://www.medeflyonrhone.fr/wp-content/uploads/2020/03/COVID-19-Flash-Europe-International-19-mars-2020.pdf>) dresse le panorama de ces mesures et de la situation européenne et internationale de gestion du COVID-19. Plus d'information sur l'action de l'Union européenne face au Covid-19 (https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response_fr#lquipe-de-raction-face-au-coronavirus)

Les Fédérations professionnelles du secteur du tourisme

Enfin, les fédérations professionnelles du secteur du tourisme ont également mis à jour leurs dispositifs d'information et conseil à leurs membres, et proposent des informations et services plus spécifiques, notamment :

> UMIH : L'épidémie Coronavirus : conséquences et aides pour les entreprises (<https://umih.fr/fr/Salle-de-presse/news/Lpidmie-Coronavirus-et-ses-consquences?fbclid=IwAR07G6Fiv0hqZYuwoGRS2TicC8vGiu8X7UtgEI6rvoGq0Cas1w7HXwefoeg>)

> GNI : Les nouvelles mesures en faveur des hôtels, restaurants, discothèques et traiteurs organisateurs de réception (<https://www.gni-hcr.fr/special-coronavirus-covid-19/communication-gni/crise-du-covid-19-les-nouvelles-mesures-en-faveur-des-hotels-cafes-restaurants?lang=fr>)

> Entreprises du Voyage : Réunion avec les acteurs économiques sur le coronavirus Covid-19 à BERCY (<https://www.entreprisesduvoyage.org/reunion-des-acteurs-economiques-sur-coronavirus-covid-19-a-bercy-09032020/>)

> UNIMEV : Les mesures de soutien aux entreprises (<https://www.unimev.fr/coronavirus-covid-19-2020/>)

> FNHPA : Les mesures d'accompagnement des professionnels de l'hôtellerie de plein air (<https://fnhpa-pro.fr/>)

[Aide](#) pour financer l'achat ou location de matériel pour effectuer le nettoyage et désinfection (voir conditions).

Pour rester informé

- ❖ Un numéro vert a été mis en place pour répondre à toute question sur le Covid-19, 24h/24 et 7j/7 : **0800 130 000**
- ❖ Pour connaître les recommandations du Gouvernement sur les mesures en vigueur sur le territoire français : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Nous vous tiendrons évidemment informés des prochaines échéances et restons à votre disposition et à votre écoute dans cette période.